

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2008**

Etaient présents :

M. CHARVIN Jean-Claude, Mme FAVERGEON Geneviève, M. GOURBIERE Nicolas, Mme HATTERER Martine, M. ROUSSET Jean-Louis, Mlle CHEYTION Emmanuelle, M. OCTROY Gérard, Mme MARCHAND-COGNET Colette (arrivée à 19 h 25, rapport n° 08-11-06), M. FRAIOLI René, M. MOLINA Patrice (jusqu'au rapport n° 08-11-06, quitte la séance à 20 h 09), Mlle FAURE Françoise, M. GAUDIN Géraud, Mme LAVIE Colette, Mme BRERO Nicole, M. NADOUR Djamel, Mme GEORGES Colette, Mlle MOLERO Marielle, Mlle PAULIN Liliane, M. CALTAGIRONE Pascal, Mme LACOUR Jacqueline, Mlle KERGOT Virginie, M. POINT Jean, Mme BENOUMELAZ Caroline, M. BONY Vincent, Mme FARIGOULE Christiane, M. ROYON Vincent, Mme MASSON Eliane (arrivée à 19 h 29, rapport n° 08-11-06)

Avaient donné pouvoir :

Mme DOTTO Corinne à Mme FAVERGEON Geneviève,  
M. POCHART André à Mlle PAULIN Liliane,  
M. CHARNI Abdelkader à M. CHARVIN Jean-Claude,  
M. VARENNE Cédric à M. CALTAGIRONE Pascal,  
M. GAMBINO David à M. MOLINA Patrice,  
Mme CORTINOVIS Martine à Mme BENOUMELAZ Caroline,

Mlle CHEYTION Emmanuelle est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**Le procès verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du jeudi 23 octobre 2008 est diffusé à l'assemblée et approuvé à l'unanimité.**

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>
----------------------------

**Rapport n° 08-11-01 : Modification du tableau des effectifs – création d'un poste d'ingénieur pour le service des eaux**

**Rapporteur : M. le Maire**

Le responsable du service des eaux a réussi le concours d'ingénieur territorial.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la déclaration de création de poste faite auprès du Centre de Gestion de la Loire,

Considérant les besoins du service et afin de pouvoir nommer cet agent, Monsieur le Maire propose de créer, au 1<sup>er</sup> janvier 2009, un poste d'ingénieur territorial à temps complet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2009, chapitre 012.

Poste à supprimer	Poste à créer
1 poste de technicien supérieur à temps complet	1 poste d'ingénieur territorial à temps complet

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'ingénieur pour le service des eaux, au 1<sup>er</sup> janvier 2009.**

**Rapport n° 08-11-02 : Modification du tableau des effectifs – création d'un poste de brigadier pour le service de police municipale**  
**Rapporteur : M. le Maire**

Un agent du service de police municipale a muté dans une autre collectivité. Il convient donc de procéder à son remplacement. Un recrutement a eu lieu et un nouvel agent a été recruté.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu la déclaration de création de poste faite auprès du Centre de Gestion de la Loire,

Afin de pouvoir nommer cet agent, Monsieur le Maire propose de créer, au 1<sup>er</sup> décembre 2008, un poste de brigadier à temps complet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2008, chapitre 012.

Poste à supprimer	Poste à créer
1 poste de gardien principal à temps complet	1 poste de brigadier à temps complet

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création au 1<sup>er</sup> décembre 2008, d'un poste de brigadier à temps complet.**

**Rapport n° 08-11-03 : Modification du tableau des effectifs – création d'un poste de professeur d'enseignement artistique classe normale pour le conservatoire de musique**  
**Rapporteur : M. le Maire**

Un professeur de musique du conservatoire de musique de RIVE DE GIER a réussi le concours de professeur d'enseignement artistique.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu la déclaration de création de poste faite auprès du Centre de Gestion de la Loire le 14 novembre 2008,

Considérant les besoins du service et afin de pouvoir nommer cet agent, Monsieur le Maire propose de créer, au 1<sup>er</sup> décembre 2008, un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 8 h 00.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2008, chapitre 012.

Poste à supprimer	Poste à créer
1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet 13 h 00	1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 8 h 00

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création au 1<sup>er</sup> décembre 2008 d'un poste de professeur d'enseignement artistique de la classe normale à temps non complet 8 h 00.**

**Rapport n°08-11-04 : Admission en non valeur – Bud get Ville**

**Rapporteur : N. GOURBIERE**

M. le Receveur Municipal de RIVE DE GIER sollicite l'inscription en non valeur de la somme suivante, qui n'a pu être recouvrée :

1 825,28 €, pour des loyers impayés par divers débiteurs sur les exercices 2006 et 2007.

L'ensemble des voies réglementaires ayant été mis en œuvre par M. le trésorier et épuisé, il vous est proposé d'admettre en non valeur cette somme, la dette elle-même n'étant toutefois pas éteinte du fait de cette procédure comptable.

La dépense sera imputée au compte 654 du budget de la Ville pour l'exercice 2008.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'admission en non valeur dans le cadre du budget de la Ville.**

**Rapport n°08-11-05 : Admission en non valeur – Bud gets annexes eau et assainissement**

**Rapporteur : N. GOURBIERE**

M. le Receveur Municipal de RIVE DE GIER sollicite l'inscription en non valeur de la somme suivante, qui n'a pu être recouvrée :

10 106,45 € pour diverses factures d'eau et d'assainissement émises entre 2004 et 2007 notamment à l'encontre de particuliers pour lesquels les poursuites n'ont pas abouti.

L'ensemble des voies réglementaires ayant été mis en œuvre par M. le trésorier et épuisé, il vous est proposé d'admettre en non valeurs ces sommes, la dette elle-même n'étant toutefois pas éteinte du fait de cette procédure comptable.

La dépense sera imputée, pour 4 854,37 € HT et 255,48 € de TVA, au compte 654 du budget de l'Eau et pour 4 996,60 €, au compte 654 du budget de l'Assainissement.

M. BONY s'interroge sur le nombre de personnes étant concernées. Les services municipaux le lui préciseront ultérieurement. Cela s'étant sur quatre exercices budgétaires.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'admission en non valeur dans le cadre des budgets annexes eau et assainissement.**

**Rapport n°08-11-06 : Débat d'orientation budgétaire 2009**

**Rapporteur : N. GOURBIERE**

Le débat d'orientation budgétaire, institué par la loi portant Administration Territoriale de la République du 6 Février 1992, permet à l'assemblée délibérante de définir sa politique d'investissement et ses orientations stratégiques pour l'année à venir (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette étape du cycle budgétaire a lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

**LE CONTEXTE**

Au niveau mondial, une récession ou, à tout le moins, une baisse significative de l'activité aura lieu en 2009 et se poursuivra probablement en 2010. Le seul effet positif mécanique serait une faible inflation sur cette période. Néanmoins les conséquences sur les chiffres d'affaires de nos entreprises et les éventuelles incidences sociales (augmentation du chômage, précarisation des emplois) sont difficiles à mesurer au niveau de la commune.

En 2007 et surtout en 2008, les matières premières (pétrole, acier, blé, papier,...) ont connu de fortes augmentations. La Ville de RIVE DE GIER constate déjà une baisse sensible du prix de certaines d'entre elles.

Au niveau national, dans un contexte très difficile, il est à noter que le gouvernement a essayé de maintenir ses efforts envers les collectivités locales (soutien du milieu bancaire fin 2008 pour permettre les financements de fin d'exercice, par exemple) et a décidé sagement de reporter certaines réformes structurelles (DSU, TP,...).

Les principaux points qu'il est intéressant de noter dans le projet de loi de finances pour 2009 sont :

- aucune mesure fiscale majeure (actualisation des valeurs locatives cadastrales ou réforme de la taxe professionnelle) ne figure dans le projet de loi de finances pour 2009,
- à compter de 2009, le montant de la DGF à répartir entre l'ensemble des collectivités locales progresse comme l'inflation prévisionnelle associée au projet de loi de finances,
- plusieurs dispositions modifient les règles de calcul des attributions individuelles de DGF visant à procurer une plus grande souplesse dans la répartition de la DGF. Ces mesures ont été prises afin de dégager des marges de manœuvre supplémentaires pour alimenter les dotations de péréquation,
- les effets de la diminution de la dotation de compensation de la taxe professionnelle seront atténués en 2009 pour les communes les plus défavorisées,
- une réforme de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale a été envisagée mais reportée pour le moment,
- afin de limiter la baisse des compensations d'exonérations fiscales servant de variables d'ajustement, le montant de certaines dotations de fonctionnement et d'investissement est gelé en 2009 à titre dérogatoire,
- afin d'indemniser, forfaitairement et annuellement, les communes équipées par l'Etat en stations d'enregistrement des demandes et de remise des passeports et cartes nationales d'identité électroniques émanant de citoyens ne résidant pas dans la commune d'implantation, une dotation est créée pour 3 200 € par an et par station.

Au niveau local, la commune décide pour 2009 de décaler l'adoption de son budget primitif sur le mois de janvier. En raison des inondations intervenues sur la commune entre le 1<sup>er</sup> et le 2 novembre 2008, il convient en effet de laisser aux services le temps de modifier leurs besoins en privilégiant la remise en état de la Ville. Cette formule présente l'inconvénient d'une difficile estimation d'un certain nombre de recettes, ainsi la prudence s'impose car nous n'avons pas reçu les notifications des bases fiscales par la direction des services fiscaux, des concours financiers de l'Etat ou encore des allocations communautaires.

Par ailleurs, à l'heure où se tient le débat d'orientation budgétaire, le chiffrage exact des conséquences du sinistre n'est pas encore connu. Le remboursement par les assurances est difficile à estimer également, tout comme le montant des subventions de solidarité que pourrait percevoir la collectivité. Quoiqu'il en soit, il est probable que ces recettes ne couvrent qu'une partie seulement des dépenses d'investissements à programmer en urgence, et qu'il restera à la charge de la commune une part importante de celles-ci. Il est à noter également qu'une partie des travaux sera supportée par le budget 2008, et qu'en conséquence le résultat d'exercice en sera forcément impacté.

## **BUDGET PRINCIPAL**

### **La section de Fonctionnement**

Cette année encore, et ce comme depuis l'élection en 1995, la municipalité n'augmente pas les taux de la taxe d'habitation, et des deux taxes foncières (bâtie et non bâtie). La Ville a tablé sur une hypothèse de progression des bases de fiscalité de 1,5 %, ce qui devrait donner un produit fiscal en 2009 de 4 700 000 €.

La taxe professionnelle est perçue par Saint Etienne Métropole qui reverse à RIVE DE GIER une Attribution de Compensation de TP et une Dotation de Solidarité Communautaire, permettant ainsi un maintien du niveau des ressources communales et une diminution du montant d'imposition pour les entrepreneurs. Pour 2009, ces recettes ont été évaluées sur des bases stables.

La commune a prévu la stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement et de la Dotation de Solidarité Urbaine.

RECETTES	Notifications 2006	Notifications 2007	Notifications 2008
Impôts locaux	4 222 859,00 €	4 389 618,00 €	4 556 713,00 €
Attribution de compensation TP	3 524 669,000 €	3 524 669,00 €	3 504 425,00 €
DSC	171 079,00 €	184 064,04 €	205 590,61 €
DGF	3 677 782,00 €	3 704 797,00 €	3 727 932,00 €
DSU	962 894,00 €	1 011 039,00 €	1 027 216,00 €
DNP	341 351,00 €	342 888,00 €	342 385,00 €
Attribution fonds départemental TP	40 320,00 €	40 001,65 €	40 016,60 €
Compensation TP	329 850,00 €	291 781,00 €	241 243,00 €
Compensation TF	94 221,00 €	93 779,00 €	102 713,00 €
Compensation TH	416 596,00 €	414 794,00 €	428 543,00 €

Afin de conserver une marge de manœuvre pour l'autofinancement, il est nécessaire de contenir les dépenses. Cette année encore, un effort a été demandé à tous les services.

Mais, la commune subit comme beaucoup d'autres l'effet de ciseau, avec une augmentation des dépenses plus forte que celle des recettes.

Il est donc nécessaire, outre les dépenses obligatoires comme la masse salariale ou les participations aux organismes de regroupement, d'instaurer des priorités comme le maintien du versement des subventions aux associations.

De plus pour 2009, une réflexion est lancée suite à la réorganisation des services avec la mise en place d'une comptabilité analytique, ce qui devrait permettre d'avoir une meilleure vision des dépenses par service, par bâtiment ou par action.

Les dépenses de fonctionnement devraient avoisiner les 17 000 000,00 €

### **L'Autofinancement**

Il est indispensable de dégager un autofinancement (c'est à dire le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement) suffisant afin de réduire le recours à l'emprunt. S'il restera encore important en 2009, il devrait être logiquement inférieur aux derniers exercices connus.

### **La section d'Investissement**

En dépenses, la section d'investissement s'articule autour de plusieurs axes :

- la remise en état des bâtiments communaux suite aux inondations (médiathèque, cinéma, école de musique, hôtel de ville, ...),

- les travaux à réaliser dans le cadre de l'ANRU (gymnase Saint-Exupéry, la Maison Pour Tous, le boulevard des Provinces, ...),
- les études d'aménagement des sites à enjeux Duralex et Couzon,
- la mise en place de la fibre optique au niveau d'un réseau communal et pour la vidéosurveillance,
- les grands travaux comme Notre Dame, Sardon, Proudhon...,
- divers travaux de voirie, sur les bâtiments communaux (scolaires, équipements sportifs, ...), de mise en conformité (Electricité, Gaz, ERP, PMR,...).

Concernant les recettes, outre l'autofinancement constitutif d'une véritable épargne, la commune attendra comme à l'accoutumée des recettes définitives comme le fonds de compensation de TVA, ainsi que des subventions sollicitées pour les différentes opérations.

L'objectif est de réduire le recours à l'emprunt.

### **BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Pour l'exercice 2009, le plus gros des crédits d'investissement concerne :

- les avances pour la SEDL afin de terminer la rénovation de l'usine de traitement d'eau potable,
- le renouvellement de plusieurs conduites (eau brute, Peschures, Forez, Brunon, Jangelaude, Vernes, Mairie de Châteauneuf),
- la réhabilitation du réservoir Les Flaches-Maniquet.

Le financement de ces chantiers nécessitera un recours à l'emprunt.

Il conviendra également de procéder à des demandes de subventions afin de diminuer ce recours à l'emprunt.

En fonctionnement, il convient de prévoir pour quelques semaines l'achat d'eau brute au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau de la Moyenne Vallée du Gier nécessaire en raison de la casse sur la canalisation qui retarde la mise en service de l'usine de traitement d'eau potable sur 2009.

De plus, un certain nombre de dépenses de fonctionnement seront nécessaires pour l'exploitation de cette station comme l'achat des produits de traitement.

Il est également à noter que le budget de fonctionnement sera impacté par :

- une nouvelle redevance pour obstacle sur cours d'eau,
- une nouvelle réglementation sur les dangers liés au barrage,
- la mise en place d'une procédure de protection du barrage.

Ces dépenses importantes devraient engendrer une augmentation du tarif de l'eau pour 2009.

Il précise que les tarifs de l'eau n'ont pas augmenté, ils ont la même valeur qu'en 2007. En 2008, les tarifs ont baissé exceptionnellement.

### **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Il est proposé de reconduire les termes du budget précédent en fonctionnement, la dépense principale étant liée aux travaux de réparation (environ 90 000,00 €).

L'investissement sera marqué par les opérations suivantes :

- quartier Jangelaude,
- impasse F. Buisson,
- schéma les Castors.

M. GOURBIERE tient tout particulièrement à remercier les services municipaux pour leurs efforts et leur implication.

(Mme MARCHAND-COGNET Colette rejoint l'assemblée à 19 h 25).

Mme FARIGOULE commente ce rapport. Mme FARIGOULE porte un grand intérêt au débat d'orientation budgétaire, moment démocratique important pour une commune. C'est un moment de réflexion, d'échange entre les différents groupes mais aussi un moment d'information des ripagériens sur les questions financières mais aussi sur les projets de la commune. Malheureusement, cette année le débat a lieu dans un moment des plus difficiles qu'ait connu RIVE DE GIER suite aux inondations. Les éléments d'information soumis pour alimenter un débat d'une telle importance sont imprécis et insuffisants mais son groupe comprend que l'urgence a été de s'occuper à gérer la situation catastrophique de la commune, avec des dégâts considérables et de s'occuper avant toute chose des sinistrés. C'est pour ces raisons que son groupe comprend très bien le fait que les élus ont eu si peu d'éléments budgétaires. Si son groupe avait eu les mêmes responsabilités que M. le Maire, il aurait eu les mêmes priorités. Quant au débat de ce soir, peut-être aurait-il fallu le reporter en décembre étant donné que le vote du budget primitif est reporté à janvier 2009. Son groupe pourra avoir une intervention plus importante pour le vote du budget primitif 2009 étant donné que M. GOURBIERE a expliqué qu'il y aurait une commission finances qui fournirait une analyse rétrospective et projective, comme le demande Mme FARIGOULE chaque année. Mme FARIGOULE souhaite profiter de son expression pour féliciter M. le Maire ainsi que les services municipaux qui n'ont pas ménagé leurs efforts et travaillent encore aujourd'hui dans des conditions difficiles (pas de chauffage, coupures de courant fréquentes). Aujourd'hui c'est également l'occasion pour Mme FARIGOULE de renouveler son soutien d'élue républicaine, tel qu'elle l'a affirmé le lendemain de la catastrophe quand Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Secrétaire d'Etat à l'Ecologie est venue en visite à RIVE DE GIER. Mme FARIGOULE tient également à féliciter toutes les solidarités qui se sont manifestées et qui sont exemplaires : la solidarité des habitants mais aussi des associations. C'est l'élue municipale qui parle mais Mme FARIGOULE est aussi une élue régionale. Dès le lendemain de la catastrophe, elle a œuvré à son niveau pour être utile à la commune et ses habitants. Elle est intervenue auprès de ses camarades maires du département, solidaires par le prêt de matériel et de personnel. Dès le jeudi 6 novembre, en commission environnement, à la Région Rhône Alpes, elle a interpellé la commission par rapport au contrat rivières où elle est déléguée de la Région afin de demander un état des lieux mais également une activation du dispositif, surtout par rapport à la prévention des inondations. Un vœu a été voté le 14 novembre à la Région Rhône Alpes. Elle a ensuite interpellé à plusieurs reprises Jean-Jacques QUEYRANNE pour qu'il annonce le déblocage d'une aide régionale, ce qu'il a fait le 17 novembre sans attendre la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. La somme est de 600 000,00 € à destination certes des communes sinistrées de la Loire et du Rhône. Mais comme la Ville de RIVE DE GIER est la plus touchée, Mme FARIGOULE pense que le maximum des fonds va lui être alloué. Pour l'assemblée plénière prévue en décembre, Mme FARIGOULE sera l'avocate de la Ville. Le dossier sera examiné à la Région et elle s'en fera le porte-parole. Mme FARIGOULE souhaite ce soir être propositionnelle et faire en sorte que l'on n'oublie pas qu'au conseil municipal de RIVE DE GIER, il y a une élue régionale qui peut participer activement aux dossiers de demande de financements à la Région Rhône Alpes. C'est important que tout le monde travaille, pour qu'elle puisse avoir les éléments pour faire valoir l'aide régionale. Mme FARIGOULE souhaiterait que soit également instaurée une commission municipale extraordinaire afin de travailler sur la gestion des dégâts mais aussi par rapport au plan de prévention des inondations, au contrat de rivière dont les études et contrats sont lancés. Mais la Ville ne peut pas attendre deux ans d'étude avant que ce contrat se mette en œuvre. Il faut mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour l'activer. Mme FARIGOULE vient d'apprendre qu'il y aura une réunion avec le Préfet le 9 décembre et s'en réjouit.

(Mme MASSON Eliane rejoint l'assemblée à 19 h 29).

M. le Maire a noté avec sympathie l'intervention de la Région et des collectivités. En ce qui concerne les dossiers, une priorité va être donnée aux dossiers en direction de l'Etat pour les équipements publics, voiries, réseaux... Le Fonds de Solidarité Nationale « Catastrophe Naturelle de l'Etat doit se mettre en place rapidement. A ce jour, à la suite des inondations, le montant des dommages des routes, rues, espaces publics touchés est estimé à environ 500 000,00 €. C'est sur cela que le financement de l'Etat devrait porter en priorité. La Région devrait verser 600 000,00 € aux communes du Rhône et de la Loire touchées par les intempéries. Le Conseil Général, a voté 500 000,00 € et

Saint Etienne Métropole 100 000,00 €. La Ville estime les dégâts de 3 à 5 millions d'euros car il reste une inconnue, l'état de santé de la couverture du Gier que la Ville ne pourra connaître faute d'y avoir accès avant plusieurs mois.

M. le Maire remercie tous ceux qui ont pu intervenir auprès des différentes instances. M. le Maire précise que dans les propositions qui sont faites, la Ville émet une réserve par rapport aux financements dans le cadre de la préparation du budget mais il propose d'inscrire ce qui fait partie des fondamentaux à savoir l'ANRU (environ 2 millions d'euros), les sites enjeux : Duralex et Couzon, l'entretien du patrimoine des écoles, des équipements sportifs et des bâtiments publics. Tout se joue sur le taux de participation des collectivités sur les équipements publics qui pourraient faire que la Ville reporte d'un an un certain nombre de petits investissements. M. le Maire tient à remercier Mme FARIGOULE pour son intervention car la Ville a besoin de tout le monde dans ce dossier.

M. POINT , au nom du groupe Gauche Citoyenne prend la parole :

En préambule, il tient à souligner que le législateur a instauré ce débat, avant le vote du budget, afin de faire fonctionner au mieux la démocratie et de faciliter l'expression des groupes politiques à partir de leurs sensibilités, de leurs orientations et des besoins qui s'expriment parmi la population. Il faudrait y rajouter l'actualité car les inondations survenues dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 novembre 2008, avec leurs conséquences douloureuses pour nombre de ripagériens et pour la collectivité, vont impacter les finances communales. De quel montant ? Avec quel degré d'exactitude ? Avec quelles recettes prévisibles en terme de solidarité nationale et des collectivités territoriales ? Avec quel niveau prévisible de remboursement des assurances ? Les élus ne le savent pas, aucune projection sur le sujet ne leur a été communiquée et pourtant ils doivent en débattre !

M. POINT en profite au nom de son groupe pour remercier officiellement tous les agents municipaux de la Ville, tous les agents des services de secours et de sécurité, ainsi que les bénévoles de la Croix Rouge, les agents des collectivités qui sont venus prêter main forte, les agents des services publics dont les équipes de ERDF/GRDF, les entreprises privées, tous les militants associatifs, toutes celles et ceux qui ont aidé leurs voisins, leurs proches à faire face aux conséquences de la crue dans un esprit de solidarité extrêmement efficace.

M. POINT en revient à l'actualité qui s'est manifestée par la crue du Gier et qui va impacter les finances pour l'exercice 2009 mais que penser également de la crise financière qui s'est manifestée au mois de septembre aux USA et qui se traduit depuis par une crise économique mondiale. Le krach de 2008 n'est donc pas d'abord technique, amendable par palliatifs tels que la moralisation ou la fin des abus. C'est tout un système qui est à terre. L'une des conséquences est l'évolution du chômage dans notre pays avec l'annonce de fermetures de sites industriels et les mises en chômage technique dans la filière automobile. Ainsi l'Observatoire français des conjonctures économiques, qui anticipe une baisse du PIB de 0,1% chiffre à 370 000 le nombre de chômeurs supplémentaires fin 2009.

Cela aura effectivement des conséquences pour les ripagériens, d'abord pour les plus vulnérables (les intérimaires et les contrats précaires que les entreprises utilisent comme variables d'ajustement). On a su débloquer des sommes colossales pour tenter de sauver le système financier international sans beaucoup de souci pour les conséquences sociales qui seront assumées notamment par les collectivités locales en terme de solidarité et ceci sans moyens supplémentaires !

De plus, le débat d'orientation budgétaire, est chaque année précédé d'une commission finances qui permet aux élu(e)s de prendre connaissance de la manière dont va se clore le budget écoulé, d'examiner les réalisations par rapport aux propositions budgétisées, d'examiner les consommations de crédit, de prendre connaissance de l'ampleur de la dette : autant d'éléments nécessaires pour faire une projection sur l'année suivante et débattre au plein sens du mot c'est à dire avec des arguments chiffrés !

La commission finances n'a pas été réunie, les éléments que M. POINT vient de rappeler ne lui ont pas été communiqués, l'impact de la crue de début novembre 2008 n'est pas connu et son groupe le comprend bien compte tenu de son ampleur, mais fallait-il, dans ces conditions, maintenir le débat d'orientation budgétaire aujourd'hui ou comme il l'a demandé au Directeur général des services de le décaler dans le temps, y compris lui consacrer un conseil municipal spécialement dédié ?

Malgré la réponse qui lui a été faite, il pense qu'il serait souhaitable de reporter ce débat afin de ne pas bâcler l'expression démocratique et d'avoir une meilleure analyse de l'impact de la crue sur le budget 2009.

Ceci dit, la note de synthèse évoque le contexte économique mondial mais pointe les actions du gouvernement français de façon partisane. En tous cas sous une forme partisane, laudatrice qui travestit la réalité :

- le groupe de M. POINT rappelle que lors du conseil du 25 septembre 2008, il informait de l'intention gouvernementale de réformer la dotation de solidarité urbaine (DSU) dont les critères pourraient moins prendre en compte le logement social. Cela pourrait être préjudiciable pour la Ville de Rive de Gier qui compte 40 % de logement sociaux. M. le Maire a déclaré ne pas être au courant de cette orientation. Heureusement que d'autres élus, plus informés, plus actifs et plus combatifs sont montés au créneau pour contraindre le gouvernement à en atténuer la mise en œuvre durant 2009 mais rien n'est réglé sur le fond. Rive de Gier peut-il s'en satisfaire ?
- les dotations de l'Etat aux collectivités locales seront gelées au niveau d'une inflation prévue à 2 %. La prévision qui est faite par la majorité table sur une évolution de la DGF de + 0,6 % ! Compte tenu que les collectivités locales sont particulièrement victimes des hausses vertigineuses de l'énergie, des matières premières et de certains services, leur pouvoir d'achat va alors reculer de 3 % et probablement plus ! Rive de Gier peut-il s'en satisfaire ?
- quant à l'investissement, il est menacé avec la mise en cause du fonds de compensation de la TVA. Dès cette année, le FCTVA est intégré dans l'enveloppe globale des dotations de l'Etat alors qu'il s'agit d'un remboursement variable d'une année sur l'autre et spécifique à chaque commune. Rive de Gier peut-il s'en satisfaire ?
- quant à la taxe professionnelle, la décision de l'Etat de sortir des ses bases les investissements réalisés par les entreprises risque de lui donner le coup de grâce. Or depuis la révolution industrielle, l'essor et le développement économique des communes sont intimement liés à l'existence d'un tel impôt économique. Rive de Gier peut-il s'en satisfaire ?

Que penser également de la dérive du crédit financier. M. POINT ne prendra que l'exemple de Dexia, chez qui la Ville a contracté pour 2 millions d'euros de ligne de trésorerie pour faire face à ses dépenses et ce à des taux variables, dont les montants pénalisent la commune financièrement (le chapitre 66 « charges financières » a été augmenté de 80 000,00 € dernièrement.) :

- Dexia, qui finance la moitié des collectivités locales, s'est adonnée à la spéculation ce qui a failli provoquer sa faillite. L'Etat français a décidé d'injecter 3 milliards d'euros pour sauver Dexia (en utilisant l'argent des contribuables). Pourtant le gouvernement n'a pas l'intention que cette banque redevienne un instrument de financement pérenne à taux fixe et suffisamment bas. Ni même que les collectivités puissent renégocier des pénalités financières. Rive de Gier peut-il s'en satisfaire ?

Le groupe de M. POINT pense que, comme lui, la majorité des élu(e)s de ce conseil répondent non à ces questions, car le gouvernement qui veut clairement associer les collectivités à l'effort de maîtrise des dépenses publiques se trompe de cible ! Car les collectivités locales sont créatrices de richesses, d'activité et génératrices d'emploi au plan local (leurs investissements sont 4 fois plus importants en euros que ceux de l'Etat et leurs comptes qui sont équilibrés n'endettent pas la France). En ces temps de crise économique dont ne sont connues ni l'intensité, ni la durée, il serait catastrophique pour l'emploi et l'activité des entreprises que les collectivités locales réduisent leur activité faute de moyens et de solidarité nationale.

Le groupe de M. POINT souhaite que la commune puisse maintenir son soutien à la vie associative qui joue un rôle essentiel dans l'action sociale et solidaire au profit des ripagériens dans cette période de crise ! En contenant l'appui municipal au même niveau que l'an dernier, la majorité diminue de fait l'aide de la Ville aux associations. D'une part, elle ne compense pas l'inflation, d'autre part elle ne prend pas en compte l'aggravation des difficultés des gens et leur appel accru à la solidarité associative.

Enfin, M. POINT voudrait rappeler qu'en dépit de ce qui est déclaré sur la presse locale l'endettement de la Ville n'est pas maîtrisé mais que son évolution est préoccupante. La majorité avait arrêté sa cible à 100 millions de francs à l'époque soit 15 millions d'euros bénéficiant d'une forte baisse des taux et des possibilités de renégocier les emprunts. Aujourd'hui, l'endettement s'est accru de 30 %, se montant

en 2009 à 19,5 millions d'euros (sans compter les engagements financiers de la Ville auprès de la SEDL et d'EPORA) ce qui est largement supérieur à la somme d'une année de fonctionnement et donc peut-être qualifié d'inquiétant pour l'avenir. D'autant que la crise financière ne va pas nous permettre d'avoir une quelconque marge de manœuvre dans le domaine de la renégociation, du moins tant que l'Etat ne donnera pas aux banques qu'il soutient financièrement, une vraie mission de service public. M. POINT rappellera que les charges financières, correspondant aux intérêts de la dette, avaient augmenté de 22 % l'an dernier et que ces dépenses obèrent les capacités d'intervention de la Ville à l'adresse de ses habitant(e)s.

Qu'en sera-t-il de l'autofinancement avoisinait en moyenne autour de 2 millions d'euros, voire plus certaines années et dont le but est de réduire le recours à l'emprunt ? Il est effectivement possible de se poser la question d'autant que la commune doit réaliser des travaux attendus notamment dans le cadre de l'ANRU.

Côté investissement, il faut se demander, si dans le contexte local et national, la Ville n'a pas intérêt à réduire la voilure dans le cadre du partenariat public privé pour la mise en place de la fibre optique. Le débouché de l'avenue Charles De Gaulle sur l'A 47 doit être rapidement amélioré afin que cette avenue, qui s'est fait attendre longtemps, ne débouche sur un entonnoir qui est particulièrement dangereux en ces temps hivernaux.

La crise s'aggrave et tout laisse à penser qu'elle va malheureusement s'aggraver encore.

Aussi la collectivité publique doit jouer un rôle fort pour lutter contre l'exclusion.

M. le maire, le groupe de M. POINT est extrêmement favorable à la mise en place d'une épicerie sociale qui permettrait en partenariat avec les acteurs caritatifs et les commerçants de mener une action d'accompagnement des familles vers une meilleure gestion de leur budget, vers une optimisation de leur capacité à subvenir à leurs besoins notamment alimentaire. Un projet a été travaillé par les services, il est l'heure de le mettre en œuvre.

Il propose d'étudier en lien avec le lycée René Cassin la faisabilité d'un restaurant d'insertion sociale sur le quartier du Grand Pont, permettant tout à la fois de travailler sur la formation professionnelle, de créer des débouchés professionnels, de développer un lieu recevant du public autour d'activités conviviales et culturelles, de participer à la valorisation du quartier.

Sur le terrain de la solidarité le besoin d'initiatives se fait également sentir dans le domaine du droit aux vacances. Des initiatives ont déjà lieu ce dont son groupe s'en félicite, mais la Ville est loin d'avoir répondu aux besoins pour ce qui devrait être un droit fondamental pour tous, celui de pouvoir couper avec le quotidien, découvrir d'autres horizons. Le droit aux vacances est une nécessité pour permettre à un individu, une famille de trouver son équilibre.

Dans les réunions de quartier de nombreuses demandes se font entendre touchant à l'amélioration du cadre de vie. Bien souvent aucune réponse concrète n'est apportée. Le groupe de M. POINT propose qu'un fonds d'intervention pour répondre aux besoins des habitants soit constitué et mobilisable avec réactivité.

M. POINT peut citer la création d'une « liaison douce » dans le centre ville pour les poussettes, les handicapés, les personnes âgées avec leurs caddies, les vélos... notamment avec la gare alors que les TER permettent d'emmener son vélo pour se rendre au travail.

Pour les personnes âgées il propose d'organiser un service municipal dédié aux seniors disposant de l'ensemble de l'information permettant de mieux gérer le quotidien (droits divers, aides, démarches administratives..) la mise en place d'un numéro d'appel 24h/24h d'aide aux personnes âgées et aussi pour les personnes handicapées, comme il en existe dans plusieurs communes confrontées au vieillissement de leur population.

Il semble urgent de mener une véritable politique de prévention, notamment sur les quartiers difficiles du centre-ville, axée sur une démarche de médiation. Celle-ci doit venir en appui du répressif. Dans ce domaine, l'efficacité de la vidéosurveillance est largement remise en cause, notamment au vu des derniers faits-divers qui n'ont pu être élucidés par absence d'enregistrements qui n'ont pu être communiqués à la Police Nationale.

Rive de Gier devrait être à la pointe du développement culturel. Déjà bien outillée en équipements – même s'ils sont momentanément amoindris à cause des inondations – la Ville peut ambitionner d'être un lieu référence pour la création et la diffusion culturelle. Cela nécessite d'être véritablement dans l'accompagnement des nombreux acteurs de notre cité et à leur écoute.

Sur plusieurs dossiers des améliorations sont à apporter : l'accueil d'En Rue Libre n'apparaît pas comme une priorité malgré l'ardeur bénévole et créatrice de ce mouvement prometteur. Le dossier de la Comema traîne en longueur. De même la réhabilitation de la Halle Couzon nécessite d'engager une réflexion avec les partenaires sociaux culturels pour bâtir un projet qui corresponde véritablement à leurs besoins. La démocratie culturelle nécessite des moyens que la majorité. Pourtant la culture est depuis longtemps un vecteur de développement, humain, social et économique.

Enfin, le groupe de M. POINT tient à ce qu'une recette intercommunale soit recherchée afin d'aider Rive de Gier à réaliser les travaux nécessaires sous la voûte du Gier. La commune subit en effet les dégâts des eaux des communes situées en amont, lesquelles ont réalisé des lotissements sans bassin de rétention ce qui favorise l'écoulement de la pluie directement dans le Gier. La Ville doit déboursier 100 000,00 € pour la réfection du radier suite aux inondations de 2003, le nettoyage des dépôts prévu en 2008 n'a pu être fait et les conséquences de la dernière crue n'ont pu être quantifiées en terme budgétaire.

DOB Budget annexe de l'eau 2009 :

Il faut rappeler que Rive de Gier a acheté au prix fort l'eau (suite à l'arrêt de la station) au syndicat intercommunal alors que dans les années 60 suite à une pénurie d'eau la commune avait accepté de cofinancer l'investissement de cette structure sans avoir de réels besoins de cette réserve car le barrage et ses bassins versants mettent la commune en autonomie. L'achat d'eau a déjà coûté quelques 2 000 000,00 € aux ripagériens qui ont déjà partiellement financé la nouvelle station avec l'augmentation historique du prix de l'eau de 10%, décidée par la majorité municipale dans la constitution d'un trésor de guerre. Le prélèvement de cet argent bien avant que ne débutent les travaux n'a pas évité un fort recours à l'emprunt, pour partie contractualisé sur 50 ans et a fortiori cela ne semble pas suffire car la majorité, après une pause l'an dernier, déciderait d'augmenter le prix de l'eau en 2009 alors que des difficultés financières, amplifiées par la crise économique, sont malheureusement prévisibles chez nombre de ripagériens. Il est selon l'avis du groupe de M. POINT, important de souligner que le nettoyage, à l'occasion des inondations, a contraint la Ville à utiliser un volume d'eau non négligeable acheté encore au syndicat intercommunal et qu'il serait souhaitable de solliciter une démarche de solidarité financière de la part des communes de la vallée du Gier et situées sur le bassin versant.

DOB Budget annexe 2009 de l'assainissement

Dans la mesure où la majorité entend reconduire les termes du budget précédent, les élus vont se trouver en présence d'un budget où les recettes, essentiellement liées à la redevance payée par les contribuables ripagériens sont bien supérieures aux dépenses.

Le groupe de M. POINT ne tient pas à ce que la commune effectue des reports sur le budget général avec cet argent qui doit être affecté à des travaux d'assainissement ou diminuer l'impact financier de l'eau puisque le mètre cube est facturé à la fois en terme de livraison d'eau et d'assainissement.

M. le Maire explique que toutes les propositions ou presque de M. POINT, sont déjà en place ou vont se mettre en place.

La majorité avait déjà abordé les points comme la création d'une épicerie sociale. Cela est intégré dans le budget du C.C.A.S. Cela fait partie des projets que la Ville a déjà initiés et qu'elle va mettre en place. Le dossier de la Halle Couzon est parti puisque la maîtrise foncière doit être signée dans les jours qui viennent avec Saint Etienne Métropole et l'étude va être lancée. La négociation du site Duralex est engagée. Le dossier COMEMA est en cours avec l'association En Rue Libre. La Ville attend tout simplement le projet de l'association. La municipalité s'attachera à réaliser toutes les propositions faites lors de la mandature.

M. BONY reproche à M. le Maire d'aller un peu trop vite dans ses réponses. Il a pris note que M. le Maire est donc d'accord pour le dossier Halle Couzon, de réunir tous les acteurs socio culturels afin qu'ils participent à la réalisation du projet. M. BONY approuve cette idée de co-élaborer le projet.

M. le Maire lui répond qu'il a initié le projet mais M. BONY attend de connaître son contenu, quand est-ce qu'ont eu lieu les réunions, quels sont précisément les acteurs invités ?

M. BONY ajoute que depuis le mois de juin il n'y a eu aucun changement pour le dossier COMEMA. L'association En Rue Libre désire disposer des locaux mais elle a des difficultés à faire avancer les choses. Les chars du corso sont toujours dans le bâtiment, ouvert aux quatre vents et non sécurisé. Il est nécessaire de prendre au sérieux les demandes des acteurs socioculturels. Si M. le Maire est, comme il l'a dit précédemment, d'accord avec les propositions de Jean POINT, M. BONY désire avoir la possibilité de travailler sur le projet de création d'un restaurant social, par exemple sur le quartier du Grand Pont, qui pourrait être un lieu particulièrement adapté pour ce genre de projet.

Lorsque M. BONY analyse la qualité des réunions de quartier, il constate que M. le Maire ne répond pas aux problèmes mais dilue les réponses dans l'avenir. Il pourrait intervenir sur des dossiers concrets mais préfère reporter les solutions sur les grandes structures, sur les grands projets.

En ce qui concerne l'ANRU, M. BONY est inquiet sur le fait qu'il y a une augmentation du coût de la vie et de la construction. Cela a conduit l'ANRU à consommer près de 80 % de ses crédits en ne réalisant que 50 % des objectifs. Avec le grand retard qui a été pris sur le dossier du Grand Pont, la Ville arrive en queue de programme. M. BONY est inquiet sur le financement public, sur ce qui va advenir au final de ce programme.

M. le Maire se demande si le groupe de M. BONY, ne lirait pas les journaux qui n'appartiennent qu'à obédience. M. le Maire a assisté à une séance ubuesque à Saint Etienne Métropole où les groupes communistes voulaient faire voter diverses motions parce que l'Etat allait supprimer toutes ses dotations, le fonds de compensation de TVA, la DSU, que certaines communes perdaient 800 000,00 €. Mais lorsque M. le Maire a demandé qu'on lui fournisse les écrits de l'Etat attestant à ces communes qu'elles les perdaient, il ne les a jamais eu. M. le Maire peut admettre que la désinformation fait partie de la politique mais il ne peut accepter des aberrations invérifiables. En ce qui concerne l'ANRU, les services de l'Etat avec lesquels la Ville est en collaboration permanente, n'ont pas annoncé que le dossier ANRU du Grand Pont, parce qu'il était arrivé dans les derniers, ne bénéficierait pas de financements.

M. le Maire ne mène pas une politique culturelle seulement pour les amis du groupe de M. BONY. Il ne se limite pas qu'à deux ou trois structures. Sur le dossier de la Halle Couzon, M. le Maire rappelle qu'il a empêché sa démolition et a proposé avec le soutien de sa majorité de conserver ce bâtiment. Lorsque M. le Maire a proposé une destination à vocation culturelle, les élus, Saint Etienne Métropole et l'EPORA ont donné leur accord. M. le Maire a immédiatement annoncé que la négociation ne porterait pas uniquement sur une demande de la Ville de RIVE DE GIER mais sur la mise en place de l'ensemble des instances qui participe à la vie culturelle, non seulement de RIVE DE GIER mais aussi des environs puisque c'est un dossier qui dépasse le cadre de RIVE DE GIER, qui est métropolitain. Il est probable que des organismes comme l'opéra ou le conservatoire de Saint Etienne participent au tour de table.

En ce qui concerne le dossier COMEMA, M. le Maire confirme qu'il a été étudié en juin mais il n'a toujours pas reçu le projet qu'il a demandé à l'association. La commune peut mettre des bâtiments à la disposition des associations mais encore faut-il qu'un projet soit admis par l'assemblée municipale. Ce projet lorsqu'il sera finalisé, sera mis à validation du conseil municipal. Ce site est sécurisé et à ce jour, rien n'a été volé. M. le Maire invite les élus à ne pas se baser seulement sur des dires, il leur demande d'en vérifier leur exactitude.

Sur le point abordant les réunions de quartier, M. le Maire confirme son écoute attentive aux problèmes des Ripagériens. S'il n'était pas si attentif et ne répondait pas aussi bien aux problèmes des Ripagériens, il n'aurait pas été réélu. Lors de ces réunions, il reprend les problèmes exposés l'année précédente et expose ce qui a été réalisé. M. le Maire comprend que les groupes de gauche soient gênés par le fait qu'une municipalité de droite ait une vocation culturelle sur un équipement, qu'elle puisse faire du social, qu'elle envisage de créer une épicerie sociale. Mais il n'y a rien qui appartienne aux institutions politiques. Cela appartient aux Ripagériens. M. le Maire a le sentiment de plus représenter les Ripagériens que le groupe de M. BONY.

M. POINT reproche à M. le Maire d'être un sophiste. M. le Maire raconte des contre vérités avec l'apparence de la vérité. M. le Maire aurait la faculté à endormir les gens. Mais les membres de l'opposition ne sont pas dupes. Aujourd'hui, M. POINT est confronté à un débat d'orientation budgétaire qui n'a aucune matière à étudier. M. POINT demande à M. le Maire de reconnaître que maintenir un débat d'orientation budgétaire ne comportant que des informations sur l'économie mondiale, sur éventuellement la baisse du prix du blé, n'est pas normal. M. le Maire dénie totalement à son opposition le fait de produire des idées, des orientations qui sont différentes des siennes. M. le Maire dénie également à son opposition le fait qu'elle ait travaillé. En effet, M. le Maire a l'air de dire avec une extrême facilité « bien évidemment c'est le parti communiste... on est cherché Place Colonel Fabien... des arguments in extenso avec notre petite tête et notre cerveau très faible.. ». Ceci dit le fond du problème est qu'avec rien, c'est à dire aucune information communale financière précise pour préparer ce débat d'orientation budgétaire, son groupe a analysé qu'il y avait des choses qui se passaient. La majorité aussi analyse les mêmes phénomènes. Lorsque la Ville provisionne, comparé à 2007, une évolution de la dotation globale de fonctionnement de 0,60 % alors que le panier de la ménagère du maire va peut-être augmenter de 4,00 %, cela ne traduit pas une baisse des moyens accordés par l'Etat ? Lorsque la DSU était menacée notamment en terme de

critères, avec les logements sociaux, M. le Maire a dit le 25 septembre dernier qu'il n'était informé de rien. Heureusement que d'autres l'étaient, y compris des députés UMP. Le gouvernement a accepté de surseoir à son orientation qui visait à remettre en cause le logement social sur la dotation de la DSU. Cela se retrouve sur la totalité des groupes à l'Assemblée Nationale.

M. POINT regrette que l'essentiel des propos de la note de synthèse ne porte que sur la macroéconomie. Il n'a aucune orientation, aucune indication sur le bilan de l'année 2008. Fin 2007, la Ville n'avait réalisé que 50 % de ses travaux mais avait consommé 99,00 % de l'emprunt. Cela traduit beaucoup de déficience. Aucune photographie des réalisations n'est proposée. Il n'a aucune prévision sur les grands projets, travaux et équipements envisagés. Selon M. POINT, M. le Maire est un animal politique. M. le Maire est élu depuis 1983, c'est un professionnel de la politique. M. le Maire annonce la mise en place de projets, mais dans combien de temps ? Comment se positionne RIVE DE GIER face à la crise ? M. POINT a eu de son groupe des informations qui ne sont pas agréables à entendre et qui vont impacter l'emploi. M. POINT aurait souhaité que M. le Maire ait plus de gravité dans ses propos au lieu de balayer sa position d'un revers de main. M. le Maire n'écoute pas les préoccupations de son opposition qui sont celles de ses administrés. Que va-t-il se passer en 2009 avec de telles attitudes ? L'air condescendant de M. le Maire lui paraît inacceptable.

(M. MOLINA quitte la séance à 20 h 09).

M. le Maire fait remarquer que le vote du budget a été repoussé en janvier ce qui permettra aux différents groupes d'avoir tous les éléments financiers qu'ils souhaitent. M. le Maire explique que le débat d'orientation budgétaire est une proposition de l'ensemble des groupes par rapport aux orientations financières, par rapport à des projets et sur six ans, à une gestion du mandat. M. le Maire rappelle qu'un mandat se juge sur six ans. Tous les projets prévus les deux précédents mandats, ont vu le jour. Le dossier Duralex sera probablement terminé à la fin du mandat. La Halle Couzon, l'Épicerie sociale verront le jour avant la fin de son mandat. M. le Maire maintient pour cette année encore sa volonté de ne pas augmenter la fiscalité locale. Il promet que l'endettement de la Ville avoisinera les quinze millions d'euros à l'issue de l'actuel mandat. Le programme est difficile à mener mais la majorité fera tout pour le réaliser. La Ville tient à avoir une gestion prévisionnelle. Dans six ans, les Ripagériens jugeront. M. le Maire reste sensible aux finances internationales, à l'état des entreprises et des demandeurs d'emploi. Si la Ville doit se manifester suite à une augmentation du nombre de demandeurs emplois, elle le fera, comme toujours.

M. GOURBIERE a donné comme indication aux élus et services de serrer au maximum les budgets. M. le Maire rappelle qu'un dossier financier, géré par l'Etat ou par la collectivité sera de toute façon supporté par le concitoyen. C'est un cercle vicieux. A un moment les gens ne pourront plus payer. Les collectivités et l'Etat doivent faire des efforts de gestion sur les deux trois ans qui viennent.

M. BONY s'étonne d'entendre M. le Maire dire qu'il ne fait de politique politicienne après ce qu'il vient de dire. Sur les chiffres de la DSU, Mme ALLIOT Marie, Ministre de l'intérieur et des collectivités locales a expliqué qu'elle reportait d'un an cette réforme qui visait à sortir le critère logement social du calcul de la DSU. Ce n'est donc pas de la propagande mais la réalité et c'est le discours d'une ministre qui entend la révolte de tous les élus toutes tendances confondues. Ceci est la prise en compte d'un débat public auquel la collectivité que préside M. le Maire a participé.

Encore récemment, le Conseil général de la Loire a voté à l'unanimité des présents (M. le Maire n'était pas dans la salle), un vœu demandant le report de l'ensemble de ces réformes qui baissent l'ensemble des dotations de l'Etat aux collectivités locales. Ce qui n'empêche pas à la majorité de droite du Conseil général d'augmenter de 3,50 % la fiscalité des Ligériens. Comme M. le Maire l'a dit précédemment, c'est toujours le citoyen qui paie. M. le Maire se félicite de ne pas augmenter l'impôt local de la Ville mais dans ses autres fonctions, il augmente l'imposition locale. M. BONY tient à reprendre les dires d'une source Le Monde. Le comité ANRU a tiré la sonnette d'alarme. 80 % des crédits ont été consommés alors que seulement 50 % des objectifs ont été réalisés. M. BONY ne dit pas que l'argent est gaspillée mais il s'inquiète. M. BONY reproche à M. le Maire de répondre par une démarche inacceptable avec un revers de main. Par exemple, pour le dossier Couzon, il a été porté par l'ensemble des listes. A aucun moment son groupe a demandé que le site soit dédié qu'à une seule association. Il demande juste que tout le monde soit associé à ce projet mais ceci n'est pas la marque de fabrique de la gestion municipale de M. le Maire et ce depuis le début.

Il faut se serrer la ceinture. Certains font du profit. Pourquoi ne pas taxer les actifs financiers des entreprises pour financer les collectivités locales ?

Le RMI et le RSA fêtent cette année leurs 20 ans et du CAC 40. Les entreprises du CAC 40 ont réalisé en 2008 environ cinq milliards de bénéfices.

M. ROYON souhaite avoir toutes les informations nécessaires lors de la prochaine commission finances afin d'aborder dans de meilleures conditions le vote du budget.

M. le Maire lui confirme que cela sera fait. Il y a deux débats importants. Le débat d'orientation budgétaire qui permet de se positionner face à une philosophie, et le vote de budget qui repose sur les commissions. Cela prend du temps et explique que le vote du budget ait été décalé.

M. GOURBIERE, précise en effet, que suite aux inondations survenues dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 novembre 2008, les services et élus ont pris du retard dans leurs dossiers. Mais la municipalité avait pour volonté de privilégier les réunions de quartier afin de connaître les attentes des Ripagériens et provisionner des investissements.

A ce jour, la Ville n'est pas propriétaire du site Couzon. Le dossier sera abordé en commission finances. Mais il y a un projet en cours qui a pour objectif d'améliorer l'activité associative. En ce qui concerne les investissements, les taux d'impositions, et les taux d'endettement, la municipalité s'est engagée sur des objectifs précis. Lors des commissions, il y aura beaucoup à dire et à partager.

M. le Maire remercie les élus de l'opposition pour ce débat constructif. La France ne peut pas vivre s'il n'y a pas de majorité et d'opposition.

M. POINT remercie également M. le Maire pour cette intervention. Ce dossier a demandé beaucoup de travail. Mais il ajoute que ce débat aurait pu être plus enrichissant si M. le Maire avait adopté un autre comportement plus respectueux et plus constructif .

**Le Conseil Municipal acte la tenue du débat d'orientation budgétaire 2009.**

**Rapport n° 08-11-07 : Exonération de la taxe professionnelle pour les cinémas « art et essai » de RIVE DE GIER**

**Rapporteur : N. GOURBIERE**

La loi de finances pour 2008 a modifié le 4° de l'article 1464a du Code Général des Impôts. Désormais les établissements de spectacles cinématographiques bénéficiant d'un classement « art et essai », et qui réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 7 500 entrées, peuvent être exonérés de taxe professionnelle dans la limite de 100 %.

Auparavant, le nombre d'entrées hebdomadaires était fixé à 5 000.

Les conditions d'exonération ayant été modifiées, il y a lieu de délibérer à nouveau.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'exonérer totalement de la taxe professionnelle le cinéma de RIVE DE GIER qui bénéficie d'un classement « art et essai » et qui réalise en moyenne moins de 7 500 entrées hebdomadaires.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'exonération totale de la taxe professionnelle au cinéma de RIVE DE GIER qui bénéficie d'un classement « art et essai » et qui réalise en moyenne moins de 7 500 entrées hebdomadaires.**

**Rapport n° 08-11-08 : Subvention exceptionnelle CGO S**

**Rapporteur : N. GOURBIERE**

Le Comité de Gestion des oeuvres Sociales (CGOS) sollicite une subvention complémentaire exceptionnelle de 1 500,00 € pour boucler son programme d'activité de fin d'année.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de cette subvention exceptionnelle de 1 500,00 € venant en complément de la subvention initialement votée de 68 000,00 €.**

**Rapport n° 08-11-09 : Tarifs cimetièrre**

**Rapporteur : N. GOURBIERE**

La proposition de délibération porte sur trois points :

- la restructuration des durées de concession : actuellement l'achat ou le renouvellement d'une concession peut être effectuée sur la base de 15 ans, 30 ans ou 50 ans. Afin de permettre un meilleur suivi et renouvellement des concessions (éviter les abandons, et conserver des renseignements à jour sur les familles), il est proposé d'ajouter une tranche supplémentaire de plus courte durée soit 10, 15, 30 et 50 ans,
- la réactualisation des tarifs : le tarif actuel date de 2002 et n'a pas été actualisé depuis. Il est en moyenne plus bas que les tarifs pratiqués dans les autres communes.

Il est proposé :

10 ans : .....	15,00 € m <sup>2</sup> ,
15 ans : .....	25,00 € m <sup>2</sup> ,
30 ans : .....	75,00 € m <sup>2</sup> ,
50 ans : .....	150,00 € m <sup>2</sup> .

*(calcul avec un arrondi à l'entier inférieur)*

Il en serait fait de même pour les cases de columbariums :

10 ans : .....	120,00 €,
15 ans : .....	190,00 €,
30 ans : .....	575,00 €,
50 ans : .....	1 170,00 €.

- l'homogénéisation des tarifs de vacation de police (nationale) pour toutes les opérations nécessitant la présence d'un officier de police. Il est également nécessaire d'harmoniser les tarifs de vacation de police et de n'avoir qu'un seul montant de référence. Actuellement le tarif de vacation avant mise en bière est de 9,15 € et pour la vacation après mise en bière de 13,72 €. Il est proposé un seul tarif de vacation au montant de 14,00 €.

M. BONY rappelle que la loi est passée il y a quelques jours mais que l'esprit demeure. Les tarifs sont réactualisés. M. BONY trouve regrettable qu'il n'y ait pas un rappel des anciens tarifs, des taux d'augmentation.

A l'adjoint aux finances de préciser que l'augmentation est de l'ordre de 3,00 €. La Ville régularise ce qui n'a pas été fait depuis quelques années. Ensuite, les tarifs suivront le coût de la vie.

**Le conseil municipal adopte à la majorité (7 abstentions : M. POINT Jean, Mme BENOUMELAZ Caroline, M. BONY Vincent, Mme CORTINOVIS Martine, Mme FARIGOULE Christiane, M. ROYON Vincent, Mme MASSON Eliane), les nouveaux tarifs de gestion du cimetière.**

**Rapport n°08-11-10 : Extension de la déchèterie de TARTARAS Combemartin**

**Rapporteur : M. le Maire**

Dans le cadre de sa compétence valorisation et traitement des déchets, Saint Etienne Métropole dispose d'un réseau de neuf déchèteries réparties sur le territoire.

Par délibération en date du 18 septembre 2008, le Bureau de Saint Etienne Métropole a autorisé l'extension du site de la déchèterie de « Combemartin » sur les communes de TARTARAS et SAINT MAURICE SUR DARGOIRE.

Pour mémoire, cette déchèterie a été construite en 1996. Elle est située sur un terrain propriété de la commune, sur les communes de TARTARAS et SAINT MAURICE SUR DARGOIRE. Ce terrain avait été mis à disposition dans le cadre d'une convention portant effet jusqu'en 2014.

La commune de RIVE DE GIER propose de céder gracieusement ce terrain cadastré section A2, parcelle 1012 d'une contenance de 10 740 m<sup>2</sup> sur la commune de TARTARAS et section G2, parcelles G 884 et G 7893 de contenances respectives de 1 406 m<sup>2</sup> et 7 893 m<sup>2</sup> sur la commune de SAINT-MAURICE SUR DARGOIRE, soit une contenance totale de 20 039 m<sup>2</sup>.

Des travaux de réhabilitation ont été réalisés par la commune de RIVE DE GIER en 1996, à savoir :

- le rétablissement de l'écoulement de la Dygarie (ruisseau traversant le site) par la mise en place d'une canalisation, d'une tête de buse avec dégrilleur de tête,
- des travaux de couverture et d'aménagement superficiel avec reprofilage du talus.

Saint Etienne Métropole prendra à sa charge les frais d'acte, les frais de contrôle annuel de non colmatage du dégrilleur et le débroussaillage du chemin d'accès.

Cette acquisition annulera purement et simplement la convention de mise à disposition actuelle.

Le groupe Gauche Citoyenne et Ecologiste, Parti Communiste Démarche Citoyenne, est favorable à cette délibération et profite de celle-ci pour faire remonter à M. le Maire, élu de Saint Etienne Métropole, les difficultés de lecture du calendrier du tri sélectif. Les rotations et enlèvements ne sont pas toujours effectués aux dates indiquées. Les personnes autrefois motivées s'interrogent sur la réelle efficacité de ce tri.

M. le Maire tient la même position. Avant le renouvellement de ce mandat, il avait exposé le problème. A ce jour, Saint Etienne Métropole connaît de grosses difficultés en matière de gestion des ordures ménagères et notamment avec la déchetterie de Roche la Molière. Le coût de traitement devrait être multiplié par trois, mettant Saint Etienne Métropole dans une situation difficile. La question de M. POINT fait partie d'une deuxième vague d'interrogations que M. le Maire abordera prochainement.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité la cession gracieuse de ces parcelles à Saint Etienne Métropole et autorise M. le Maire à signer les actes s'y référant.**

**Rapport n°08-11-11 : Acquisition de tènements auprès de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA)**

**Rapporteur : M. le Maire**

Par convention en date du 4 avril 2003, l'EPORA s'est engagé à céder à la commune le tènement d'une surface de 53 m<sup>2</sup>, cadastré AB 52 et sis au 6 rue de la Côte.

Le prix de cession est établi à 10 968,30 €, payable en deux fois, soit 5 494,12 € à la signature prévue en décembre prochain, et le solde en 2009.

L'EPORA s'est également engagé à céder à la Ville des tènements liés à l'opération de réhabilitation de l'îlot Proudhon.

Il s'agit des parcelles suivantes :

- AC 264, au 5 rue de l'Arzelier, d'une contenance de 34 m<sup>2</sup>,
- AC 266 et AC 291, au 9 rue de l'Arzelier, d'une contenance de 108 m<sup>2</sup>,
- AC 219, au 32 rue Waldeck Rousseau, d'une contenance de 106 m<sup>2</sup>,
- AC 272, au 13 rue Proudhon, d'une contenance de 145 m<sup>2</sup>,
- AC 210 et AC 214, aux 3 rue Proudhon et 26 rue Waldeck Rousseau, d'une contenance de 78 m<sup>2</sup>,
- AC 270, aux 15 rue de l'Arzelier et 9 rue Proudhon, d'une contenance de 34 m<sup>2</sup>,
- AC 271, au 11 rue Proudhon, d'une contenance de 34 m<sup>2</sup>,
- AC 263, au 2 cours de l'Arzelier, d'une contenance de 43 m<sup>2</sup>,
- AC 217, au 4 rue de l'Arzelier, d'une contenance de 46 m<sup>2</sup>,
- AC 268, au 11 rue de l'Arzelier, d'une contenance de 67 m<sup>2</sup>,
- AC 267, AB 28 et AB 44, aux 9 rue de l'Arzelier, 13 et 16 rue des mineurs, d'une contenance de 187 m<sup>2</sup>,
- AC 209 au 24 rue Waldeck Rousseau d'une contenance de 52 m<sup>2</sup>,
- AC 262 et AC 265, aux 4 cours de l'Arzelier et 7 rue de l'Arzelier, d'une contenance de 181 m<sup>2</sup>,
- AC 215, AC 216 et AC 218, aux 28 et 30 rue Waldeck Rousseau, d'une contenance de 138 m<sup>2</sup>.

Cette cession est fixée à 679 934,94 € payable en deux fois, soit 433 265,19 € à la signature prévue en décembre prochain, et le solde en 2009.

Le budget correspondant à ces acquisitions a fait l'objet d'une inscription à l'occasion de la dernière décision modificative de la commune.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de ces tènements à l'EPORA et autorise M. le Maire à signer les actes s'y référant.**

## POLITIQUES CONTRACTUELLES

### **Rapport n° 08-11-12 : Médiathèque Louis ARAGON : de mande de concours particulier de la DGD pour les bibliothèques publiques**

**Rapporteur : G. OCTROY**

Les projets de création, restructuration et extension de bibliothèque ou médiathèque, sont éligibles à ce fonds particulier de la DGD. Bien que les termes de reconstruction ou de re-création ne soient pas mentionnés dans la circulaire de la Préfecture de la Région Rhône Alpes, la Ville de RIVE DE GIER a l'intention de solliciter ce dispositif pour reconstituer en travaux, mobiliers, aménagements et fonds documentaires, les secteurs adultes, musique et DVD de la médiathèque qui ont été complètement détruits lors des inondations des 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2008.

Une délibération du conseil municipal doit obligatoirement être jointe au dossier de demande de concours particulier.

**En conséquence, le conseil municipal de RIVE DE GIER, réuni en séance publique le 27 novembre 2008, décide à l'unanimité de demander le concours particulier de la DGD pour recréer la médiathèque municipale Louis ARAGON, détruite à 70 % par les inondations des 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2008.**

Le coût de cette reconstitution comprend les travaux de réparation sur la structure de l'immeuble, l'achat de mobiliers, de l'équipement informatique et du fonds documentaire constitué de 28 700 ouvrages (livres, DVD, CD, partitions de musique...) et estimé, à lui seul, à 700 000,00 €.

M. BONY souhaite que ce dossier ne soit pas pris à la légère et propose qu'il soit appuyé par une demande de rendez-vous auprès de Mme ALBANEL Christine, Ministre de la Culture. Le rendez-vous devrait être fixé le plus tôt possible afin d'obtenir une solidarité nationale. M. BONY pourrait solliciter des collègues élus dans la Loire, le Rhône ou autres départements. Certains ont proposé leur aide pour la reconstitution du fond documentaire de la médiathèque. Il est nécessaire de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour un retour à la normale, et de revoir le contrat rivières. Dans le débat d'orientation budgétaire, le manque d'informations empêchait de se projeter sur des futurs travaux sur RIVE DE GIER et les bassins versants. Il faut en tirer un enseignement et défendre l'intérêt général.

M. ROYON a des amis, membres de comités d'entreprise, qui adressent des ouvrages à la médiathèque.

M. le Maire précise que ces ouvrages auront dans une semaine un lieu de stockage et invite les donateurs à se manifester qu'à ce moment précis. La médiathèque comptait cinquante mille ouvrages. Dix mille ouvrages appartenaient à la section enfance et jeunesse. Douze mille ont été empruntés. La Ville en a perdu vingt-huit mille lors de la crue. La Ville a engagé le reste des fonds de 2008 pour l'achat de livres. Elle a également sollicité des éditeurs demandant la gratuité ou un rabais. Beaucoup font preuve de solidarité. La valeur de reconstitution du fond documentaire s'élève à 700 000,00 €. Les assurances ne devraient en rembourser que 300 000,00 €.

M. le Maire doit contacter la Ministre de la Culture dans les prochains jours après avoir adressé un courrier à M. le Préfet de la Loire. Il a également pris attache auprès de conseiller du livre de la DRAC. M. le Maire demande à M. ROYON de transmettre ses plus sincères remerciements aux généreux donateurs.

### **Rapport n° 08-11-13 : Séjour organisé par le service de prévention spécialisée de l'ADSEA en lien avec le centre social Henri Matisse**

**Rapporteur : E. CHEYTION**

Le projet est impulsé par le centre social Henri Matisse. Il concerne un groupe de douze jeunes de la commune âgés de 13 à 18 ans et constitué d'une majorité de filles.

Il porte sur la découverte de l'histoire et du patrimoine de la Ville de PARIS et s'est déroulé à PARIS du 28 au 30 octobre 2008. Ce voyage de découverte est un prétexte de rencontres intensives entre des jeunes en difficultés et des éducateurs.

Il a deux objectifs :

- pour certains jeunes suivis par les éducateurs : utiliser un espace privilégié de rencontre, hors de la commune, de la famille, du quotidien, de l'école..., s'appuyer sur l'aspect loisirs pour favoriser l'échange et faire le point, travailler avec les jeunes l'acceptation d'une mesure éducative de type AEMO,
- les autres jeunes ont été repérés par le centre social, comme étant en difficultés et le séjour doit permettre le contact avec les éducateurs spécialisés en particulier pour les jeunes filles dont certaines sont en conflit ouvert avec leur environnement.

L'équipe de prévention spécialisée a mis en place des indicateurs d'évaluation de la pertinence de ce type de projet. Ils portent sur :

- l'évolution des suivis éducatifs engagés,
- le nombre de jeunes du groupe qui fera appel aux éducateurs à la suite du séjour,
- la poursuite ou la reprise de la scolarité pour les plus en difficulté,
- l'inscription durable de ces jeunes dans les activités proposées par le centre social.

Le budget est de 805,60 €. La contribution demandée à la Ville est de 431,35 €. Le solde est payé par les jeunes, leur famille et par les bons vacances pour ceux qui en bénéficient.  
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune au compte 6228.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation de la Ville, à hauteur de 431,35 €, dans le cadre de la mise en place d'un séjour organisé par le service de prévention spécialisée de l'ADSEA, en lien avec le centre social Henri MATISSE.**

**Rapport n°08-11-14 : Avenant au Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ)**

**Rapporteur : E. CHEYTION**

Par une délibération n° DEL-2007-174 du 27 décembre 2007, le conseil municipal a approuvé la signature avec la Caisse d'Allocations Familiales d'un Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) organisant une programmation pour les années 2007 à 2010 du développement et du financement d'actions portant sur :

- l'augmentation de la capacité d'accueil de la petite enfance à travers un accroissement significatif du nombre de places de crèches et de halte-garderie,
- le développement de l'offre existante des associations et des services municipaux en matière d'accueil et de loisirs périscolaires, en terme de places mais aussi d'amplitude horaire, préoccupation majeure des parents qui travaillent.

L'avenant porte sur deux actions qui, n'ayant pu être finalisées en temps voulu, n'avaient pas été inscrites en programmation dans le contrat initial, mais y sont éligibles. Il s'agit de l'extension de l'accueil du mercredi au centre social Henri Matisse à compter du mois de septembre 2008 et qui a fait l'objet d'une délibération n° DEL-2008-091 du conseil municipal en date du 26 juin 2008 et de l'augmentation de la capacité d'accueil du jardin d'enfants de la crèche Riv'Mômes qui passe de 25 à 40 enfants.

Le projet d'avenant ainsi que les fiches projet de ces deux actions et le tableau modifié de programmation sont joints à la présente délibération.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.**

**Rapport n°08-11-15 : Contrat Educatif Local (CEL) : régularisation de subvention**

**Rapporteur : E. CHEYTION**

Dans le cadre du contrat éducatif local signé entre la Ville et l'Etat, la Ville de RIVE DE GIER verse chaque année aux deux centres sociaux situés sur sa commune, une subvention destinée à financer l'accueil des enfants dans le cadre d'un accompagnement scolaire et au sein des centres de loisirs.

Cette subvention est versée en fin d'année sur présentation d'un bilan d'activité. Or, par erreur, la subvention due aux deux centres sociaux pour l'année 2006 n'a pas été versée.

Pour régulariser cette situation, le montant de ces subventions a été inscrit deux fois au budget 2008. Le versement de la subvention 2008 a été fait à chacun des centres sociaux, mais un deuxième versement la même année n'étant pas prévu par les conventions financières passées avec ces associations, nécessite une délibération spécifique.

**En conséquence, le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement des subventions suivantes dues pour l'année 2006 :**

- **centre social Henri MATISSE : 14 992,00 €,**
- **centre social Armand LANOUX : 15 285,00 €.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6228.

<b>DIVERS</b>
---------------

**Rapport n°08-11-16 : Rapport de M. le Maire au titre de sa délégation**

**Rapporteur : M. le Maire**

Décision n°DEC-2008-098 :	Organisation prestations service culturel
Décision n°DEC-2008-099 :	VRD îlot PRUDHON - marché de maîtrise d'oeuvre
Décision n°DEC -2008-100 :	Avenant 1 mandat site L anoir
Décision n°DEC -2008-101 :	ORFEOR Assistance gestion de la dette
Décision n°DEC -2008-102 :	Remplacement ampoules projecteurs stade du Grand Pont
Décision n°DEC -2008-103 :	Déviat ion canalisation AEP sur RD30
Décision n°DEC -2008-104 :	Réalisation alarme incendie 33 rue République
Décision n°DEC -2008-105 :	Illuminations 2008 - acquisition et pose de motifs lumineux
Décision n°DEC -2008-106 :	Requalification rue Max ime Gorky
Décision n°DEC -2008-107 :	Pose 4 tours échafaudage stade du Grand Pont
Décision n°DEC -2008-108 :	Travaux de clôture station de traitement des eaux
Décision n°DEC -2008-109 :	Numérisation et indexat ion des actes d'état civil et des plans des bâtiments communaux
Décision n°DEC -2008-110 :	Remise en état chaufferie Ruche des Citoyens
Décision n°DEC -2008-111 :	Remplacement pompe, chaudière, servomoteur de la ludothèque, centre medico-scolaire, charivari
Décision n°DEC -2008-112 :	Remplacement brûleur chaudière cinéma Chaplin
Décision n°DEC -2008-113 :	Rénovation chaufferie école de musique

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 15.**

**Fait à RIVE DE GIER, le 15 mars 2009**

**Le Maire,  
Vice-Président du Conseil Général,  
Jean-Claude CHARVIN**